

# LES PAYS DU DANUBE

REVUE MENSUELLE  
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET LITTÉRAIRE

## SOMMAIRE:

<i>INFLUENCE FRANÇAISE EN HONGRIE D'IL Y A SEPT SIÈCLES</i>	par DÉSIRÉ PAIZS	33
<i>LA DÉCONFITURE YOUGOSLAVE . . . . .</i>	par PAUL DE MONFORT	36
<i>LES DIRECTIONS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEUR DE LA HONGRIE</i>	par ALEXANDRE PETÓ	40
<i>LE RECTIFICATION DES FRONTIÈRES HONGRO-ROUMAINES DU POINT DE VUE DE LA GÉOGRAPHIE ET DES COMMUNICATIONS</i>	par FRANÇOIS FODOR	45
<i>LES BARDES DE WALES (poème) . . . . .</i>	par JEAN ARANY	49
<i>LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE HONGROISE (Suite)</i>	par ELEMÉR CSÁSZÁR	51
<i>LE PARTI UNI DES HONGROIS DE TRANSYLVANIE. . . . .</i>		55
<i>EXTRAIT DU MÉMORANDUM ADRESSÉ PAR LE PARTI HONGROIS DE YOUGOSLAVIE À M. PACHITCH, PRÉSIDENT DU CONSEIL SERBE</i>		57

HACHETTE ET C<sup>IE</sup>  
111, RUE RÉAUMUR  
P A R I S

NAVILLE ET C<sup>IE</sup>  
5, RUE LÉVRIER  
G E N È V E



VALERIO TANTINI  
VIA VIGEVANO, 20.  
M I L A N O

GRILL ET C<sup>IE</sup>  
DOROTTYA-UTCA 2.  
B U D A P E S T



# INFLUENCE FRANÇAISE EN HONGRIE D'IL Y A SEPT SIÈCLES.

PAR :  
M. DÉSIRÉ PAIZS.



LES rapports franco-hongrois remontent à l'époque de la chrétienté et de la royauté hongroises. Les deux peuples, depuis Saint-Etienne, pendant tout le règne de la dynastie arpadienne, furent en rapports continuels, tant en ce qui concerne les relations ecclésiastiques et politiques, que les liens de familles. Evidemment, ces relations ont exercé une influence considérable sur la culture de notre pays.

C'est notamment vers 1200, que les Français ont joué un rôle prépondérant dans toute l'Europe, en matières politiques et culturelles. En Hongrie, c'est précisément à cette époque, sous le roi Béla III et ses successeurs, que l'influence française a atteint son apogée. Nous voulons esquisser en ce qui suit, cette époque culminante de l'influence française en Hongrie.

Béla III, un des plus remarquables souverains de la maison arpadienne, fut celui qui introduit dans notre pays l'influence française la plus étroite et la plus variée. Il avait reçu une éducation d'un caractère très français à la cour grecque de Constantinople, laquelle, présidée par l'empereur Manuel, le petit-fils plein de talents de Saint Ladislas de Hongrie, était alors complètement sous l'influence de l'esprit français.

On saurait à peine douter que Béla, dès les premières années de son séjour à Constantinople, parlait déjà le français. Ses rapports avec la France furent encore plus resserrés par le fait que sa femme en premières noces, Anne de Châtillon, princesse d'Antioche, cousine de Marie, „la plus belle femme du monde“, épouse de l'empereur Manuel, était une Française, appartenant à une famille souveraine de la Terre-Sainte. Il épousa en secondes noces Marguerite, fille du roi Louis VII de France. Ses fils aussi ont contribué à multiplier les alliances françaises. Le roi Eméric épousa Constance princesse d'Aragon, tandis qu'André II, après la mort de la tristement fameuse

reine Gertrude. épousa Yolande, de la famille Courtenay, régnant alors à Constantinople.

Par suite de ces alliances françaises dans la famille royale, des influences de coutumes et de mode se firent ressentir dans la cour hongroise, et ces influences se répandirent même dans certains milieux en dehors de la cour. Les épouses royales ne venaient pas seules s'installer à la cour hongroise, mais, chacune d'elles avait une suite et aussi des invités français. Après le second mariage de Béla III, des chevaliers français vinrent aussi en Hongrie. A l'époque de Constance, épouse du roi Eméric, Peire Vidal, le troubadour à vie pleine d'aventures a séjourné aussi quelques temps chez nous, et a écrit une poésie très élogieuse sur l'hospitalité du „bon“ roi Eméric. Une des dames d'honneur de la seconde femme d'André II était une Française du nom d'Ahalyz (Alice).

Les reines et leurs suites ont habitué les seigneurs hongrois de la cour ou ayant quelque rapport à la cour, aux coutumes et à la mode françaises. C'est surtout l'atmosphère français de la cour qui nous explique le fait, que nous pouvons nous rendre compte qu'à la fin du XII-e et au début du XIII-e siècle, une grande influence française régnait dans les milieux des seigneurs hongrois. C'est aussi à cette influence que nos puissants et riches seigneurs de cette époque devaient leur allure chevaleresque. Ainsi, dans les armées des croisades de 1217, l'extérieur des Hongrois d'André II différait à peine de celui des Français de Syrie. De même que notre roi André II, les ancêtres de la famille des Bánffy de Losoncz, et les membres des souches des Kán, Csák, Száh, Rätold, Huntpázmán et Gutkeled se raisaient le visage à la française; portaient les mêmes armements, et étaient aussi fiers de leurs bannières et de leurs boucliers armoriés que leurs compagnons français. A peine avait-on commencer en France de porter les casques dits: „bassinets“ que les Hongrois eux-aussi en firent une mode. Le bouclier devint de même court et triangulaire, ainsi que l'écu des chevaliers français, et, dans le sceau du maître Ladislas Kán, nous remarquons des flammes de lance semblables à celles des armes des Montmorency.

Le mot *tárgy* de la langue hongroise est aussi un vestige de la vie chevaleresque française en Hongrie. Originellement, ce mot désignait un sorte de bouclier (*targe*), plus tard, sa signification se transforma en cible, et devint enfin le mot généralisé du but.

Les hôtes français de la cour et les familles seigneuriales françaises qui s'étaient fixées en Hongrie nous ont fait connaître les

poèmes héroïques, par exemple la Chanson de Roland, et l'Histoire de Lancelot. C'est pourquoi, parmi les noms hongrois de cette époque, nous trouvons tant de *Rolands*, *Olivers*, *Olivants* ou *Olifants* (nom du célèbre cor de Roland) et *Lancelots*. Les Français qui ont séjourné dans notre pays nous aussi légué d'autres noms ou formes de noms, comme par exemple *Lajos*, qui, dans l'ancien langage hongrois se prononçait *Lojs*, et correspondait à l'ancien *Lois* (aujourd'hui *Louis*). La transformation française *Moïse*, du nom biblique *Moschè* (en Hongrois *Mózes*) se présente aussi chez nous sous la forme de *Mojs* ou *Majos*. Notre *Dénes* est l'adaptation du *Denis* français.

(À suivre).



# LA DÉCONFITURE YOUGOSLAVE.

PAR:  
PAUL DE MONFORT.



AU cours des dernières élections en Yougoslavie, Croates et Slovènes ont dénoncé de fait et de droit le pacte qui les réunissait avec les Serbes dans une seule nation politique depuis l'effondrement de la Monarchie austro-hongroise. L'Etat des Serbes, Croates et Slovènes s'imposait aux trois branches du tronc yougoslave au moment de la débandade générale, d'autant plus que les révolutions à Vienne et surtout celle de Károlyi et de ses acolytes bolchévistes à Budapest paraissaient menacer d'une ruine définitive le puissant organisme millénaire auquel Croates, Slovènes aussi bien que les Serbes de Hongrie avaient confié leur sort et leur avenir. Ayant combattu côte à côte avec Hongrois et Allemands, Turcs et Bulgares,

la guerre durant, les deux nations catholiques yougoslaves, séparées depuis de longs siècles des Serbes orthodoxes par leurs visées politiques aussi bien que par leur penchant culturel et civilisateur, n'avaient qu'à „se rendre“ en fin de compte au panserbisme, écrasé sur le champ de bataille, mais ressuscité grâce à la victoire de ses grands alliés occidentaux. A l'heure même de ce tournant catastrophale, il n'y avait, surtout parmi les Croates, que les anciens agents du gouvernement de Belgrade et quelques Dalmates avec M. Antoine Trombitch qui semblaient accepter cet état de choses comme une solution définitive. Les Dalmates s'y résignaient de peur d'être incorporés à la grande Italie, dont ils connaissaient les convoitises adriatiques et les sentiments peu amicaux à leur égard et à laquelle M. Nicolas Pachitch les avait cependant livrés dans son premier accord avec le Gouvernement d'Antonio Salandra.

Il eût fallu que les hommes d'Etat à Belgrade ne connaissent guère ni l'histoire ni les sentiments de leurs „frères yougoslaves“ pour avoir pu supposer un seul instant que ceux-ci ne demandaient

qu'à devenir les fidèles sujets des Karageorges, dynastie tellement appropriée au caractère rustique de la petite Serbie et au radicalisme serbe de M. Pachitch, qu'elle était plutôt de tout temps l'objet de railleries et de critiques irrévérencieuses à Zagreb comme à Laibach. On se rappelle que les Habsbourgs n'avaient des adeptes plus convaincus que les Croates et que l'idéal des „extrémistes“ de cette nation était une grande Croatie habsbourgeoise englobant tous les peuples slaves des Balkans. C'eût été la vraie Yougoslavie, De leur côté, les meneurs à Zagreb et à Laibach ne se dissimulaient non plus les périls qu'une union provisoire avec une Serbie impérialiste recelait pour leur avenir. C'est donc avec une réserve mentale réciproque que l'accord yougoslave fut passé.

Embarassé lui-même par le trop grand succès et flatté dans son ambition personnelle, M. Nicolas Pachitch céda au début le pas à son agent M. Antoine Troumbitch, pour lui permettre d'arracher à la Conférence de Paix aux Italiens ce que lui-même leur avait jadis concédé au détriment des Croates de la Dalmatie et d'Istrie. Un Croate-dalmate devint ainsi le premier ministre des Affaires Etrangères de la Yougoslavie, et le traité de Santa-Margherita qui ne laissait à cette nouvelle puissance adriatique aucun port tant soit peu important, fut le résultat négatif du début ministériel du plus fervent serbophile parmi les Croates. L'échec subi, Pachitch le congédia, et à l'heure présente M. Antoine Troumbitch, dépité et meurtri, lutte lui aussi dans les rangs de l'opposition antiserbe. Cette opposition s'accrut par la suite au fur et à mesure de la désinvolture que les dirigeants de Belgrade manifestaient à l'égard des Croates „vaincus“ et passibles, selon eux, d'indemnités de guerre pour avoir contribué à envahir et à „dévaster“ la Serbie pendant la guerre mondiale. Les frères yougoslaves devinrent ainsi la première victime de la vengeance panserbe, et sont maintenant les esclaves de Belgrade.

Issu de l'école et de l'entourage du fameux anarchiste Michel Bakounine, et maniant avec une certaine virtuosité les méthodes bolchévistes alors même qu'il s'empresse depuis plus d'une dizaine d'années de servir la dictature militaire (en ce moment le vrai arbitre des destinées du pays) M. Nicolas Pachitch avait confié d'abord cette tâche à un autre de ses anciens agents, M. Svetozar Pribitchévitch. Jadis député à la diète de Zagreb et membre de la délégation croate à la Chambre des députés de Budapest, celui-ci s'était brouillé depuis longtemps avec les nationalistes et les autorités croates. Homme de peu de talent, mais d'une ambition inas-

souvie, Pribitchévitch, se mit à la tête du parti dit démocrate, composé des soi-disant jeunes-radicaux de Serbie et des fractions modérées des Serbes de Hongrie. C'était ce parti démocrate avec lequel les radicaux de la Serbie s'étaient coalisés jusqu'au moment où leur chef Pachitch, croyait le moment venu de se débarrasser du concours et de la collaboration plus ou moins gênante de son ministre de l'Intérieur, M. Svetozar Pribitchévitch, dont la nature malicieuse et son penchant vers l'intrigue avaient d'ailleurs produit une scission parmi les démocrates. Le leader de la plus forte fraction de ce parti, M. Ljubomir Davidovitch finit par se rapprocher du groupe de l'ancien ministre serbe Stoyane Protitch qui, lui aussi, désapprouva la brutalité rancunière de Pribitchévitch à l'égard des Croates et des Slovènes. C'est dans ces conditions que s'ouvrit la dernière campagne électorale déclanchée par Pachitch et les militaires serbes pour déblayer le terrain et mettre fin au „chaos yougoslave“. Le résultat de ces élections est des plus édifiants. Appuyé et protégé par la terreur militaire, Pachitch l'emporta en Serbie même, tandis que Croates, Slovènes, Monténégrins et Bosniaques mohamétans, donc *toutes les branches* yougoslaves, à l'exception des Serbes, se réunissaient dans un seul camp de protestation contre la domination centraliste panserbe, consacrée d'ailleurs par la soi-disante constitution de Vidovdan (fête commémorative de la malheureuse bataille de Kossovo (Champs des Merles) où périssait l'empire serbe du moyen-âge en 1389). Cette constitution fut, elle aussi, octroyée, étant donné que les 50 députés croates de l'ancienne Assemblée Nationale à Belgrade refusaient à cette époque aussi de prendre part aux délibérations de ce parlement dont la majorité serbe „foulait aux pieds le pacte fondamental garantissant aux Croates et Slovènes leur pleine autonomie“. Pour dire la vérité, il convient de rappeler que s'il ne sagissait que du pacte conclu pendant la guerre à Corfou, celui-ci n'oblige point les Croates, puisqu'il n'a été stipulé que, par Troumbitch exilé et quelques autres Croates au service du gouvernement de Belgrade, et à un moment où celui-ci s'était réfugié lui aussi à Corfou, tandis que les étendards de l'Autriche et de la Hongrie flottaient à la cime du palais royal de la capitale Serbe.

Aux dernières élections, les Croates de la Croatie, de la Slavonie et de la Dalmatie on voté dans leur totalité pour des candidats nationalistes croates, en même temps adversaires de l'hégémonie comme de la royauté et de la dynastie serbes. Les Slovènes de la

Carniole et de la Carinthie se sont prononcés dans le même sens. Ce ne sont donc plus des partis oppositionnels, ce sont deux peuples supérieurs aux Serbes, en culture comme en organisation sociale, qui déclinent bruyamment le régime despotique d'une Serbie à peine civilisée et foncièrement balkanisée. Point n'est besoin d'exagérer l'importance de Stépan Raditch, le fervent agitateur croate et chef du soi-disant parti des paysans. Pour qu'il ne soit ni paysan ni Caton, il n'en est pas moins devenu le porte parole du mouvement anti-serbe en Croatie et ce n'est que parce qu'il a subi les effets du despotisme de Belgrade et enduré des peines que ce régime lui a infligées, qu'il est devenu une sorte de martyr, autour duquel se groupe les masses du peuple croate et pour qui ont voté, cette fois, même ses adversaires politiques en Croatie. Voilà un cri d'indignation et de désespoir de tout un peuple subjugué et prêt à se défendre.

La situation politique en Yougoslavie deviendra bientôt d'autant plus intolérable que la constitution de Vidovdan assure aux Serbes la majorité au Parlement et que, par suite, Croates, Slovènes, Monténégrins et Bosniaques mohamétans et catholiques seront obligés tôt ou tard de se constituer en un puissant *bloc révolutionnaire* en dehors de l'Assemblée Nationale de Belgrade. Ce sera une lutte à jamais remarquable que ces peuples désespérés engageront pour leur affranchissement d'un joug barbare que la catastrophe de 1918 leur a imposé. Jamais depuis leur appartition en Europe, Serbes d'une part Croates et Slovènes de l'autre, n'ont constitué une même nation ou un Etat commun. De tout temps, ceux-là ont subi l'influence du byzantinisme oriental, tandis que la Croatie et les provinces slovènes s'étaient empressées de partager le sort avec Hongrois et Autrichiens. Pendant plus de sept siècles, les Croates jouissaient d'une large autonomie au sein de l'union des pays de la couronne hongroise de Saint Etienne. C'est à cette union qu'ils doivent leur progrès intellectuel et leur prospérité économique. La Dalmatie florissante sous l'ancien régime est aujourd'hui un désert. Son peuple, vivant du commerce maritime concentré dans les ports de Fiume et de Trieste, est en ce moment réduit à la mendicité. A défaut d'un port national, sans flotte maritime, il manque aux Dalmates toute occasion pour gagner leur vie. Les riches régions du Bánát et de la Bácska sont en proie des brigands macédonniens. D'un bout à l'autre de la soi-disante Yougoslavie c'est le régime macédonien qui sévit à l'heure présente. La Serbie, désorganisée elle-même, ne sait que faire de cette Yougoslavie qui, elle, constitue le plus gros mensonge du chaos d'après-guerre.

# LES DIRECTIONS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA HONGRIE.

PAR :  
ALEXANDRE PETŐ.

Deux éléments ont déterminé la situation de la Hongrie dans son passé historique. L'un était sa conformation géographique, l'autre, la décision de la nation, selon laquelle, aucun de ses puissants voisins ne puisse abuser des désavantages de son emplacement géographique, de manière à en faire résulter une dépendance politique. Sa situation géographique entre l'Orient et l'Occident, lui a imposé la médiation de l'échange des effets culturels et politiques. L'autre force régulatrice qui paraît aussi immanente que la loi géographique de la nature, est que la nation hongroise ne voulut jamais être ni allemande, ni grecque, elle ne voulut jamais faire partie du Saint Empire Romain, ni devenir une province de l'Empire grec, et, tout en s'unissant au système des Habsbourgs, elle ne le fit pas dans le but d'en devenir une province héréditaire, et de s'abaisser au niveau d'une acquisition ou d'un bien patrimonial, mais pour se défendre contre le danger turc et slave. Les changements, les vacillations et les contradictions qui ont assujetti quelquefois, et parfois d'apparence seulement, la politique extérieure hongroise, n'ont absolument rien changé du rythme de nos relations avec l'étranger, qui, à l'époque des souverains de la maison d'Árpád, fut la plus ostensible, et peut-être dans la forme la plus mûre et la plus consciente, sous notre roi Béla III, qui, avec une véritable diplomatie de grand style, a toujours su trouver, entre les empires des Hohenstauf et des Komenos, d'une manière très habile et avec un constant succès, la chemin de l'équilibre, en sauvant son pays non seulement du danger de la dépendance constitutionnelle, mais le fit reconnaître comme égal par les puissances mondiales, tout en repoussant énergiquement les prétentions de la majorité allemande et grecque. La tendance était de trouver un contrepoids auprès de Frédéric Barberousse vis-à-vis de Manuel et de tenir ce premier en échec par le dernier grand empereur d'Orient. Cette politique fut continuée, peut-être avec moins d'égoïsme, sous le règne des Anjou et des deux Hunyadi, mais là, c'est l'abus des intérêts de famille, et, en ce qui concerne le roi Mathias, c'est l'ambition et la vanité du souverain de la Renaissance qui détournèrent quelquefois cette politique de la bonne voie.

*Martinuzzi et la politique de „bascule“.*

Après le désastre de Mohács, le bouleversement de l'unité du royaume de Hongrie, survenu en 1526, eut pour résultat que la nation hongroise cessa d'être une race ayant une politique individuelle dans l'Europe sud-

orientale. Elle est tombée de la hauteur des Etats indépendants de l'Europe et tout le poids de son existence s'est vu transporté en dehors de ses frontières et de son influence. Si, d'un certain point de vue, nous devons regretter le brisement de l'unité nationale hongroise qui fut le résultat de la politique turcophile du dernier roi national, l'histoire impartiale a pourtant le devoir de constater que dans la politique de son plus grand homme d'Etat, le R. P. Martinuzzi, ce fut toujours la protestation de la force vitale et de l'indépendance de la nation hongroise qui prévalait contre le fantôme hispano-allemand. Nous voyons les contours de la nouvelle coalition se dessiner dans la Ligue de Cognac, qui réunit contre le nouveau dépositaire de la puissance mondiale, le roi François I<sup>er</sup> de France, Jean, roi de Hongrie, le Pape et le Sultan. La devise était alors : „la liberté de l'Europe“, qui, dans la phraséologie d'alors, correspondait à peu près à „l'équilibre de l'Europe“ de nos jours. L'unité territoriale et l'ancienne indépendance de la Hongrie relevait entièrement des chances de cette entente. L'incertitude du résultat et l'inefficacité de ce concours pour la puissance mondiale ont mis dans une situation des plus inimaginables ce maître des initiatives qu'était le R. P. Martinuzzi. Le tragique de Martinuzzi était qu'il avait dressé ses plans se basant sur la victoire relative d'une des puissances combattantes. Or, il est arrivé que ni Charles-Quint, ni Soliman II. n'est devenu le maître absolu de l'Europe, ce qui eut pour résultat le nouveau démembrement des territoires et de l'unité nationale de la Hongrie.

Les grands princes souverains de la Transylvanie, Bocskay, Bethlen, ainsi que les Rákóczi ont tous joint leurs efforts aux mouvements européens qui ont eu lieu contre les Habsbourgs dans le but d'aliéner la majorité austro-allemande. Le fait que les souverains et les chefs de l'opposition hongroise ont porté leur première combinaison vers la Haute-Porte, trouve son explication dans l'horizon de la disposition des puissances du XVII<sup>e</sup> siècle. Non seulement l'indépendance de la Transylvanie était douteuse entre Vienne et Constantinople, mais, et cela surtout vers la fin de ce XVII<sup>e</sup> siècle, ces deux grandes puissances étaient déjà en discussion sur la question de l'hégémonie des Balkans qui venait de se poser. Réellement, c'eût été une politique de suicide de la part d'un homme d'Etat hongrois de ne pas prendre en considération les chances avantageuses, et de se laisser prendre par les fictions de la chrétienté, et qui, par simple conviction de religion, se serait hermétiquement fermé à l'influence turque par une infranchissable muraille de Chine. Les princes protestants de Transylvanie et leurs diplomates n'étaient pas de moins bons Chrétiens que les Bourbons qui ont entretenu presque continuellement des rapports d'alliance avec la Porte. Il est douteux que Wesselényi, Pierre Zrinyi et François II. Rákóczy, furent moins catholiques que Richelieu et Mazarin qui ont anéanti le Saint Empire Romain et la suprématie européenne des Habsbourgs avec l'aide des protestants. Le même instinct et la même nécessité politique qui obligèrent premièrement l'opposition hongroise, peut-

être contre sa volonté, a essayer de se procurer des facteurs en dehors de la communauté culturelle occidentale, l'ont pressé, lors du déclin de l'empire ottoman, de mettre en mouvement, parallèlement à ses buts politiques, des facteurs qui devaient être appelés à jouer le même rôle dans la balance de l'équilibre européen. Ainsi qu'à l'époque de la maison arpadienne, les politiciens hongrois se défendaient contre l'influence pangermanique, avec l'aide tchèque, moravienne, polonaise et même russe, et que, lors de la prépondérance européenne des Habsbourgs, ils recherchaient des attaches turques, suédoises, polonaises et françaises, le temps devait venir où l'„aurora borealis“ de la puissance russe, venant de paraître, allécha les hommes d'Etat hongrois qui rêvaient le rétablissement de l'ancienne puissance de leur patrie.

### *Le plan de Grande-alliance de Rákóczi.*

François II. Rákóczi, dans les bouleversements de l'Europe, au milieu des troubles diplomatiques provenant des rivalités pour la succession d'Espagne et pour l'hégémonie du Nord, a montré beaucoup d'esprit et d'habileté. Ses relations diplomatiques s'étendaient partout, dans le but d'obtenir du secours et de forcer de cette façon la cour de Vienne à accepter une paix honorable ou de faire de la question hongroise une affaire européenne, devant être résolue par le conseil des cabinets de l'Europe, et placée sous la garantie internationale. C'est ainsi que ses yeux se sont portés sur le tzar Pierre le Grand dont la rigide et austère rudité et le macchiavélisme sans bornes le tenaient déjà en ascendant, alors qu'il venait de prêter serment au roi de France. Vis-à-vis de la Grande-alliance européenne, dans laquelle l'empire des Habsbourgs jouait le premier violon, ce grand esprit barbare restait là, absolument inactif, étant complètement inconnu, quoiqu'appelé à devenir le maître du lendemain. La question n'est pas celle si Rákóczi fut forcé, par la situation diplomatique, à une alliance russe supprimant éventuellement l'unité de l'Etat hongrois, car cette diversion lui fut imposée par la crainte d'un danger plus proche et plus imminent, vis-à-vis de l'éventualité d'un danger relativement moindre. Rákóczi, devant le péril de l'impérialisme des Habsbourgs avait confiance dans l'entente franco-russe, et c'est pourquoi il s'efforça de toutes manières à créer, contre l'empereur romain, une alliance entre ces deux puissances. Il paraît même qu'il espérait obtenir de ce rapprochement russe des résultats salutaires en ce qui concerne la politique intérieure de la Hongrie. Dans sa lettre du 24 mai 1707, contenant des instructions pour son ambassadeur à Moscou, M. Alexandre Nedeczky, il se déclare même disposé à offrir à la monarchie du Nord les forces de la confédération hongroise contre la Suède. „En effet, — déclare-t-il dans sa note diplomatique, — l'empire oriental ne saurait plus gagner et avec moins de peine que par le fait de la séparation de la Hongrie de la maison d'Autriche. *Car l'empereur romain ne concèdera jamais sincèrement qu'*

la puissance du tzar s'accroisse en Orient, tandis que le roi de Hongrie l'y aidera volontiers, cela même dans le but de se maintenir". La concurrence pour les Balkans et le canon de toute la question d'Orient se trouvent dans cet horoscope de politique extérieure fait avec une admirable prévoyance qui reflète si merveilleusement le sens politique peu commun de ce prince, et ses connaissances topographiques presque infailibles dans le labyrinthe des transformations européennes.

Pourquoi, malgré tout cela, ce prince hongrois persista-t-il dans son idée de l'alliance franco-russe? Pas pour autre cause, qu'il jugeait insuffisante la force militaire de la France épuisée et de l'opposition hongroise contre les relations européennes des Habsbourgs et la supériorité militaire d'Eugène de Savoie et de Marlborough. Parmi les anciennes péniches de la politique française, la Pologne était aussi arrivée à la pente de la complète insignifiance politique, tandis que la Suède, par suite de l'étourderie de Charles XII, voguait à l'aventure dans des eaux étrangères. L'intérêt de l'équilibre européen exigeait donc la mise en ligne de front de ce nouveau facteur auprès du groupement franco-hongrois et le rétablissement de la symétrie politique dérangée. *Le 17 septembre 1707, le généralissime Nicolas Bercsényi conclut à Varsovie l'alliance hongro-russe, sur la base de la candidature de Rákóczi au trône de la Pologne.* Après ce fait, ce prince cherchait à trouver une formule, laquelle, en aplanissant les controverses russo-turques, aurait créé par une coalition d'une force immense, une ligne défensive militaire contre laquelle même l'énergie d'Eugène de Savoie et le génie de Marlborough auraient fait naufrage.

*Alliance franco-hongro-polono-russo-turque!* Chaque élément politique de quelque importance de l'Europe orientale aurait trouvé sa place dans ce système gigantesque qui promettait certainement une toute autre fin à la guerre de la succession d'Espagne. Malheureusement, les politiques française et russe se jouaient alors des tours d'intrigues réciproques. *Dolgorouki*, le Ministre russe des Affaires Etrangères a conseillé au tzar de continuer de duper la France, car, plus la guerre d'Espagne se traîne à la longue, plus la Russie en tirera profit, étant donné, que, de cette manière, elle réussira à faire front de deux côtés, à titre égal, et pour Louis XIV, et pour l'empereur Joseph. Par contre, le ministère des Affaires Etrangères de France poursuivait toujours l'alliance suédoise, et donnait préférence à Charles XII vis-à-vis du tzar Pierre, et, quoique ayant demandé l'aide russe pour Rákóczi, il ne cessa pas de stimuler la Porte à attaquer la Russie dans l'intérêt de la Suède. Rákóczi et la question hongroise furent les premières victimes de la tragi-comédie de ces intrigues, il est vrai que quelques années après, Louis XIV et le tzar Pierre durent aussi payer très cher leurs erreurs diplomatiques. La tragédie de Rákóczi et de l'opposition hongroise était d'autant plus grave et douloureuse, que, malgré que ce fut eux qui avaient posé les bases d'un nouveau groupement européen, il n'en ont pu tirer aucun avantage pour leur patrie.

*La politique extérieure des „Labancz“.*

La paix de Szatmár qui succéda à la guerre d'indépendance de Rákóczi, fut aussi bien la clôture de l'époque de développement de la Hongrie, que le fut celle d'Utrecht pour la formation du système habsbourgeois et la nation hongroise semblait donc se décider en faveur de la maison impériale, et, en ce qui concerne les succès de ses efforts, la nation venait de s'affaisser dans une indifférence léthargique, après avoir constaté avec désespoir que toute lutte était devenue inutile. Depuis la paix de Szatmár, aucun Hongrois ne règne ni gouverne en Hongrie, personne d'entre eux ne s'occupe plus des puissances de l'Europe, ni en paix, ni en guerre, aucun Hongrois ne commande plus d'armée hongroise pour défendre les intérêts nationaux. La nation hongroise est absolument désorientée dans les nouvelles questions européennes, et l'Europe „d'outre-Vienne“ est un pays de rêves, une terre inconnue pour les hommes d'Etat hongrois.

*À suivre.*



# LA RECTIFICATION DES FRONTIÈRES HONGRO-ROUMAINES DU POINT DE VUE DE LA GÉOGRAPHIE ET DES COMMUNICATIONS.

Par :  
FRANÇOIS FODOR,  
Agrégé à l'Université.

Les Roumains ont présenté contre la rectification de la frontière hongro-roumaine dans le sens de la lettre d'envoi de M. Millerand, un argument qu'ils ont pris le moins en considération lors de la fixation de ces frontières — lignes tirées en l'air, sans aucune base positive — dans les conditions du traité de paix. Non seulement envers les Hongrois, mais même envers leurs alliés, les Tchèques et les Serbes, ils ont laissé complètement hors d'égards le point de vue géographique et de communication. Ils ont tranché sans réfléchir les lignes ferroviaires conduisant aux confins de la plaine hongroise et toute leur attention était concentrée à l'effort d'incorporer tous les centres ferroviaires dans leurs territoires. Entre eux, c'était encore pire. Par exemple, à la frontière tchèque, la ligne de chemin de fer de la vallée de la Theiss quitte le territoire roumain au village de Nevetlen, pour continuer sa voie sur territoire tchèque jusqu'à Máramarossziget. Devant cette ville, la ligne rentre de nouveau en territoire roumain, cependant, après un trajet de 15 à 20 kilomètres, elle passe de nouveau sur le territoire tchèque. Par conséquent, les Roumains ne peuvent aller à Máramarossziget qu'en passant par le territoire tchèque, de même que les Tchèques ne peuvent arriver autrement à Kőrösmező qu'à travers le territoire roumain. La situation est analogue en ce qui concerne la frontière serbo-roumaine, où presque toutes les lignes des chemins de fer vicinaux sont coupées en deux par la frontière, de sorte qu'une partie de frontière d'une étendue de 220 kilomètres est entrecoupée à 12 endroits par des lignes ferroviaires. En cet endroit, les Roumains possèdent une station de chemins de fer très importante, Bâziàs, qui est la station de transbordement la plus considérable du Bas-Danube, et qu'ils ne peuvent atteindre qu'en traversant le territoire serbe. Nous pouvons donc constater le fait qu'en ce qui concerne les frontières qu'ils ont créées, les Roumains n'ont observé nulle part les facteurs géographiques de communications et que la Roumanie de nos jours possède deux villes importantes: Máramarossziget et Bâziàs que, de leur propre pays, on ne peut approcher qu'en traversant une partie du territoire tchèque, respectivement serbe.

Et ce n'est que l'un des côtés de la médaille. En effet, là où en réalité, aucune communication de chemins de fer n'existait entre l'ancienne Roumanie et la Transylvanie, et n'était même pas possible, ils ne se sont

pas gênés d'en inventer, afin d'induire en erreur la Conférence de la Paix. *Nous accusons ouvertement la délégation roumaine à la Conférence de la Paix de falsification de cartes géographiques.* Pour faire paraître aussi resserrés que possible les rapports de communications entre l'ancien royaume de la Roumanie et la Transylvanie, la délégation roumaine à la Conférence de la Paix a tiré des lignes de chemins de fer non-existantes, tranchant la frontière, sur la carte géographique éditée officiellement et employée par la Conférence de la Paix pour la délimitation des frontières. Voir sur la carte désignée: „Carte No. 2“ et „S. A. 9 le 28—7—20“, officiellement annexée au Traité de Paix roumain, la frontière orientale de la Transylvanie, où, sur la partie Brassó—Dorna-Watra, 6 lignes ferroviaires traversent la chaîne des Carpathes, parmi lesquelles il n'y a qu'une seule qui existe en réalité, la ligne de Mádéfalva-Palánka. Les lignes imaginées et falsifiées ainsi que les voies ferrées forestières et les funiculaires sont indiqués sur la carte géographique falsifiée absolument de la même manière que les lignes de chemins de fer principales. De même, sur nulle autre carte, les chemins de fer industriels à voie étroite ne figurent, ce n'est que sur celle-ci, et pour cette partie de la frontière orientale de la Transylvanie, qu'ils sont représentés comme chemins de fer à voie normale. *La carte formant annexe au document officiel de la paix a donc été consciemment falsifiée par la délégation roumaine à la Conférence de la Paix, et les membres de cette Conférence ont été induits en erreur par cette délégation qui s'efforça de faire paraître des rapports de communications étroits entre son ancien territoire et le territoire convoité dont elle demandait l'annexion.*

Voilà comment les Roumains créent des relations de géographie et de communications, alors que l'existence de telles est un argument en leur faveur et c'est de la même façon qu'ils nieraient l'existence de lignes ferroviaires si c'était le manque de ces lignes qui appuierait leurs cause. Lors de la rectification de la frontière hongro-roumaine, c'est à ce moyen qu'ils ont eu recours, en disant que les confins de la Plaine hongroise pour le rattachement de laquelle parlent tous les arguments ethniques, économiques, etc., ne sauraient être rendus, car il en résulterait qu'ils se verraient coupés des relations ferroviaires avec certains de leurs territoires.

Examinons d'un peu plus près cet argument.

Les territoires en question sont les confins orientaux de la Plaine hongroise, avec les villes hongroises d'Arad, Nagyvárad, Nagykároly et Szatmárnémeti. C'est derrière ces villes que la frontière rectifiée serait tracée, aux pieds des montagnes séparant la Plaine de la Transylvanie. Chacune des villes susmentionnées est un centre de chemins de fer, duquel les voies ferrées partent en système de rayons, mais vers la Plaine et non vers la Transylvanie. De sorte que 15 voies ferrées se dirigent vers la Plaine et seulement 9 vers la Transylvanie. Mais, de ces 9, il n'y en a que 4 qui pénètrent en Transylvanie. Or, l'Etat roumain, entré en possession

de la Transylvanie, n'a communiqué jusqu'ici avec ce territoire que par les 4 lignes principales qui resteraient en sa possession après la rectification des frontières. Voyons donc quelles sont les lignes ferroviaires auxquelles l'Etat roumain n'aurait pas d'accès à la suite de cette rectification de frontière, malgré que ce fussent les Roumains qui aient créé, par les frontières forcées du Traité de Paix ces lignes mutilées et aboutissant à des impasses.

La première de ces lignes, du reste peu importante, est la petite voie étroite de Szatmárnémeti à Bicszád. Celle-ci serait coupée en deux par la nouvelle frontière. Ce tronçon, en dehors de son insignifiance, peut être rattaché, par une ligne de raccordement de 12 km. environ, à la ligne de la vallée de la Szamos, qui resterait en la possession des Roumains. Encore deux autres de ces tronçons seraient créés par la rectification de la frontière. L'un est la ligne de Feketekőrösvölgy, qui serait tranchée sous Pusztahollód par la frontière rectifiée. C'est aussi une ligne d'intérêt local, complètement insignifiante, son mouvement brut de la dernière année d'avant-guerre était de 1000 tonnes par kilomètre. Mais, du reste, cette petite ligne peut aussi être rattachée par une voie de raccordement de 35 à 40 kilomètres à la ligne d'intérêt local de Fehérkőrösvölgy, le troisième des tronçons, tout aussi insignifiant que l'autre. Finalement, le raccordement ferroviaire de 20 kilomètres consistant de Világos jusque derrière Arad à la ligne de la vallée de la Maros, rattacherait toutes les deux lignes mutilées au réseau de chemin de fer du territoire restant à la Roumanie; du reste, il existe déjà ici la ligne d'intérêt local Gyorok-Pankota, ce qui raccourcirait la longueur de la ligne de raccordement à construire, il convient cependant de faire remarquer qu'elle n'est pas indiquée sur la carte officielle du document de Paix. On se demande pourquoi? De ce que nous venons de dire, il résulte qu'après la construction d'une ligne de chemin de fer de 72 km. sur un terrain absolument plat, il ne resterait pas un seul tronçon à la Roumanie, résultant de la rectification des frontières. Même dans le cas où la partie de Borosjenő-Világos serait attribuée à la Hongrie par la Commission des Délimitations, donc dans le cas le plus défavorable à la Roumanie, il ne saurait être question pour celle-ci, que de la construction de nouvelles lignes de raccordement de 100 km. environ. La libération de centaines de mille Hongrois souffrant sous le joug étranger, la restitution à la vie d'une contrée condamnée à mort au point de vue économique, le rattachement à la patrie de grandes villes hongroises pourraient être atteints au prix de la construction de 70 à 100 kilomètres de nouvelles lignes de chemins de fer, dont une grande partie devrait être bâtie à d'autres endroits par l'Etat roumain, même sans la rectification des frontières, étant donné qu'il existe des tronçons se trouvant justement sur cette partie de lignes; par exemple: il n'y a pas de raccordement à la ligne conduisant de Gyula à travers la frontière de Simonyifalva, et même à la ligne principale d'Arad-Nagyvárad et pour



# LES BARDES DE WALES.

ALLÉGORIE.

JEAN ARANY

né à Nagyszalonta en 1817,

mort en 1882.

Edouard, roi de Grand Bretagne  
tout fier saute à cheval:

„Allons donc voir ce que je gagne  
„en ce pays de Galles?

„Y a-t-il assez de rosée?

„assez de prairie grasse?

„Ai-je bien fait de l'arroser

„d'impur sang de sa race?

„Allons donc voir si mon pouvoir

„rendra ce peuple heureux?

„courbant la tête en bonne bête

„sous le joug tel je veux?“

„Galles est le plus précieux

„fleuron de vos couronnes.

„Son sol, ses montagnes, ses cieux

„font l'ornement des trônes.

„Ses habitants, ses pénitents,

„sont bien heureux Sire, oh!

„leur chaumière est sans prière,

„sans désir leur tombeau!“

Edouard, le roi d'Angleterre,  
se promène à cheval

suivi du calme de mystère

de son pays de Galles.

Puis se rend à Montgomery

y fait halte une nuit...

Le châtelain Montgomery

certes, ne s'ennuie.

Cent sortes de mets bien dressés

dont les yeux sont ravis,

servis par cent valets pressés

là, font aimer la vie...

Du pays les produits fins

y passent en revue,

l'or vif et la pourpre du vin

font enchanter la vue...

„Messieurs! quoi donc! nul de vous

„verse un verre pour moi?

„Messieurs! vous Celtes! c'est fou!

„Qui crie: vive le roi!?

„Pour plaire à vos palais friands

„j'y vois des mets en masse.

„Diable! ces décors riants

„couvrent vos coeurs de glace!

„Mes beaux Seigneurs, tas de gêneurs!

„quoi? Edouard ne vive?!

„Pour m'acclamer, non réclamer

„qu'un Celte, un barde arrive!“

Des yeux peu sûrs ils se mesurent

les nobles, grands Seigneurs;

sur leur face leur courroux passe

change en pâle terreur...

Coeurs oppressés, lèvres pressées

le calme est noir de deuil,

puis tout à coup un vieillard doux

apparaît sur le seuil...

„En voilà Sire un qui désire

„chanter tes grands exploits...“

... Le luth s'accorde puis les cordes

gémissent sous ses doigts...

„L'épée se brise... oh triste crise...

„l'odeur du sang attire

„le felin des bois qui s'en grise...

„qui te bénit ô Sire!

„Notre race tarie, au vent  
 „jetée en tas de gerbes...  
 „Nous survivants, glânon pleurant,  
 „nous nourrissant des herbes!“

„Au feu ce fou! c'est fort! c'est dur!  
 „J'ordonne un autre barde!  
 „Je veux des chants plus doux, plus  
 — Un tout jeune ne tarde... [purs!“

„Le doux vent caresse souvent  
 „le golfe de Milford...  
 „pleurs de veuves, plaintes d'enfants  
 „l'ont chargé fort, si fort!  
 „N'enfante plus pour esclavage!  
 „N'allaita plus, ô mère!“  
 — Le roi donne un signe sauvage:  
 ... Le fils rejoint le père!...

Invité, hardi, en ire  
 arrive un troisième:  
 Sa pauvre lyre est en délire,  
 chantant sont chant suprême:

„Nos braves, nobles fils sont morts,  
 „en ton nom massacrés...  
 „A nul barde qui vit encor  
 „tu ne seras sacré!“

„Tu fais gémir, pleurer nos lyres  
 „oh écoute Edouard:  
 „que nos chansons que nous chantons  
 „te frappent tôt ou tard!“

„Je verrai bien! au feu ce rien!“  
 — Sa bouche écume, bave...  
 „Au bâcher chacun de ces chiens  
 „qui me résiste, brave!“

Mille bourreaux font chasse aux bardes  
 les livrant au Destin...  
 A Montgomery c'est ainsi  
 que finit ce festin!

Edouard grand Roi d'Angleterre  
 galope son cheval;  
 il laisse en flammes ciel et terre  
 en son pays de Galles...

Cinq cents bardes jeunes, vieillards  
 chantant tombent en proie...  
 Nul n'en faillit, ne tressailit...  
 Nul crie: vive le roi!

„Qui chante ces airs de misère  
 „à Londres, dans la nuit?  
 „Je ferai pendre le Lord-maire  
 „si j'ai un ennui!

„Bouche close! et que mouche n'ose  
 „ses ailes remuer!  
 „Qui du grand Roi le réveil cause:  
 „à jamais reste muet!

„Tambours roulez! clairons sonnez!“  
 — en sursaut il s'éveille...  
 „Ce festin, ces tristes sonnets  
 „ah, me rompent l'oreille!“

Il veut rendormir, mais un chant  
 râle, crie, le menace:  
 Le chant des martyrs, des cinq cents,  
 qui meurent pleins d'audace!

(Velszi bárdok.)

# LE DÉVELOPPEMENT DE LA LITTÉRATURE HONGROISE.

PAR :  
ELEMÉR CSÁSZÁR.

(Suite.)

Tompa et Petőfi eurent un ami fidèle, dont la littérature magyare est aussi fière que de Petőfi, et cela à juste titre : Jean Arany (1817—1882). Il est l'antagoniste de son grand ami par sa vie, sa poésie, sa personnalité ainsi que sa manière de penser. Il naquit dans une cabane de paysans, continua sa longue vie paisible comme professeur dans une petite ville, pour l'achever ensuite comme premier secrétaire de l'Académie. Il avait l'âme douce et modeste, repliée sur elle-même, douée d'un sens profond du passé et d'une vaste instruction, riche et profonde, acquise par ses propres forces. Descendant des „hajdu“ (heïduques), vainqueurs des Turcs, établis dans une région peuplée seulement de Hongrois, Arany était prédestiné à la poésie épique par son origine, par son sens historique, par son objectivité rare et en effet, il est non seulement le plus grand poète épique de la Hongrie, il est encore le digne rival de ceux de l'humanité. A partir de son premier grand succès, le Toldi, qui en 1847 l'éleva en un seul jour parmi les plus grands poètes du pays, sa carrière ne fut qu'une suite de triomphes et ses ouvrages autant de chefs-d'oeuvre. Il est le maître de tous les genres, de la poésie épique, de la ballade en quelques strophes, et de la narration épique plus ou moins longue, sérieuse ou amusante, de même, que de l'épopée gaie ou solennelle. Un excès de modestie le fit douter de la force de son imagination et puiser à dessein dans la tradition orale ou écrite, dans les rares données souvent contradictoires des chroniqueurs, pour façonner avec leur aide sa fable toujours motivée, mouvementée, colorée. C'est avec un art merveilleux qu'il sait compléter les lacunes de ses sources et les remplir de vie, ce qui prouve par soi même suffisamment, que, contrairement à ses craintes, Arany possédait une véritable force créatrice. La hardiesse de L'amour de Toldi dont le sujet est une invention à lui, le dit assez éloquemment, ainsi que la psychologie profonde et incomparablement riche de ses épopées. Comme Shakespeare il a pour plus grand mérite, d'avoir créé tout un monde, une foule de caractères pris sur le vif, dont les différents états d'âme, les sentiments, les pensées, les souffrances aident l'action à se dérouler de point en point. Son réalisme attrayant ne cherche pas la vérité dans une copie photographique de la vie, mais se préoccupe d'expliquer les différentes péripéties intéressantes, parfois romantiques, par une analyse psychologique des personnages. Ce procégé de peindre les caractères est celui du drame, ainsi que la construction unie, serrée, progressive de son épopée. C'est cet aspect de son art, que le poète lui-même estima le plus et avec raison ;

la forme intérieure de ses oeuvres est pure et limpide, comme celle des poésies de Petőfi, elle est si parfaite que les oeuvres d'Arany peuvent rivaliser avec les oeuvres les mieux construites de la littérature universelle. Arany doit encore une part de sa puissance à sa langue, dont il connaît toutes les nuances, et dont la force et la grâce sont entièrement en son pouvoir. Doué d'un sentiment exceptionnel de la langue, il enrichit constamment son vocabulaire par ses études sur le langage populaire, sur le vocabulaire ancien et arriva par là non seulement à traduire chaque mouvement de l'âme, chaque nuance des sentiments, mais encore à varier sa langue, d'après le milieu qu'il donnait à ses oeuvres. La teinte de sa langue varie au besoin, elle est populaire et naïve, antique et solennelle, comique et pleine d'humour, recherchée ou moderne. De tous nos poètes c'est Arany qui possède le plus riche vocabulaire. La langue de Petőfi surpasse la sienne en naturel et en splendeur, celle de Vörösmarty en éclat, mais pour la variété et le coloris, c'est Arany qui emporte le prix.

Les monuments les plus considérables de son oeuvre sont ses deux grandes trilogies épiques et ses ballades. La trilogie de Toldi était pour Arany ce que fut *Le Faust* pour Goethe, l'oeuvre de toute une vie. Elle nous met en présence d'un jeune chevalier du XIV<sup>e</sup> siècle, doué d'une force corporelle exceptionnelle. Dans sa jeunesse il souffre d'une dépendance injuste, et réussit à en sortir par suite d'une victoire remportée dans un duel contre un ennemi de la patrie. Sa vie riche en prouesses, et malheureuse en fait d'amour, se passe désormais dans l'entourage du roi, Louis le Grand. Dans sa vieillesse tardive, il parvient une dernière fois à reprendre les couleurs hongroises des mains d'un chevalier italien. Le sujet est emprunté à une narration grossière et embrouillée, datée du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans sa forme actuelle, l'épopée est vraiment grandiose, harmonique, pénétrée d'un esprit national, si bien que, pour nous, remplaçant l'épopée naïve, elle est ce qu'était l'Illiade et l'Odyssée pour les Grecs, l'Enéide pour les Romains et le Nibelungen-Lied pour les Allemands. La seconde trilogie d'Arany, la trilogie hune est d'une conception encore plus hardie. En artiste de la composition, Arany eut l'intention de condenser en une seule trilogie toute l'histoire des Huns, considérés comme les ancêtres des Hongrois. L'oeuvre grandiose aurait été l'expression d'une idée tragique saisissante. Attila, le plus grand héros des Huns, abuse du pouvoir qu'il avait reçu du Dieu national, en tant son propre frère, bien que ce soit dans l'intérêt même du son peuple. Sa faute ne peut être rachetée et entraîne la perte de toute la nation. Sans compter le plan de la trilogie et quelques chants détachés, la première partie seule fut terminée. C'est *La Mort de Buda* (1864), un chef d'oeuvre complet et achevé en lui même, mais le regret que nous inspire une perte irréparable n'en est que plus cruel.

C'est dans 17 ballade qu'Arany trouva un genre qui lui fut propre. Pour resserrer dans un cadre très restreint la matière de

vastes tragédies, l'auteur doit posséder avant tout une grande force de composition et une sûreté infaillible dans l'analyse psychologique. Ayant pour modèles les meilleur du genre, la ballade populaire écossaise et transylvanienne, Arany met en jeu les profondes passions de l'âme humaine, amour, jalousie ambition et, invente des conflits fatals et des catastrophes terribles. Il puise ses sujets, dans le présent agité, dans l'histoire des grands hommes, et du peuple villageois; le point de départ de l'action, c'est ordinairement un péché grave et conscient, le dénouement en est l'anéantissement moral du héros, sous le fardeau de sa faute, le démente, dont Arany sait dépeindre les espèces et les phases diverses avec une connaissance profonde de la vie spirituelle. La composition de ses ballades est variée et toujours artistique, tantôt simple et claire, comme celle des tragédies grecques, tantôt compliquée. L'exécution en est sobre de paroles, passionnée excitée, dramatique; les vibrations des sentiments se font sentir à travers les mots; le lecteur reste stupéfait. Gyulai surnommait Arany le Shakespeare de la ballade, et non sans raison. Les ballades d'Arany sont à la hauteur des chefs d'oeuvres des littératures étrangères, En règle générale, tous les ouvrages d'Arany ont une valeur artistique, y compris les épopées comiques: L'une, *Les Tziganes de Nagyida*, due à la grande douleur du patriote, est la parodie de la Révolution, l'autre, *Istók le Fou*, restée, inachevée, inspirée, du *Don Juan* de Byron, est un excellent tableau, dessiné avec beaucoup d'humour, des années d'écolier du poète.

Sa poésie lyrique complète pour ainsi de Petöfi, c'est la poésie de l'âge mûr. Replié sur lui même par nature, ses sentiment profondément ressentis prennent la forme poétique non pas à leur naissance, mais quand, perdant de leur acuité, il a s'en sont cristallisés en idées, quand, de mouvements momentanés, ils sont devenus sentiments durables; ce n'est pas la chanson qu'Arany cultive, c'est l'élegie contemplative, l'ode planant dans la sphères des idées. En dehors de ses inquiétudes et ses espérances patriotiques qu'il ne sut contenir à une époque, où la nation se débattait entre la vie et la mort, il n'y a que l'humour mélancolique de sa vieillesse qui se manifeste dans sa poésie. A ce dernier nous devons de petits chefs-d'oeuvre. Par ses dehors, Arany personnifiant le type hongrois. ce qui vaut aussi pour sa poésie. Le but, que Bessenyei avait montré à la nation cent ans auparavant, d'être européenne de son mieux pour devenir le plus hongrois possible ne fut, réalisé complètement que par la poésie d'Arany. Les éléments populaires, l'ancienne tradition littéraire, les traits caractéristiques et les idées dominatrices de notre race, s'étaient confondus avec la culture occidentale, et cela avec un goût formé sur les chefs-d'oeuvre étrangers, avec une harmonie parfaite. Il est le poète le plus magyar, l'artiste par excellence de la poésie hongroise. Il est avec Petöfi la gloire impérissable de l'esprit hongrois.

L'influence de ces deux grands esprits se fit sentir longtemps dans la poésie. De nos jours encore la poésie épique est marquée

de l'empreinte du grand maître. La mode des vastes épopées a passé peu à peu mais les quelques représentants du genre se rattachèrent pour le contenu comme pour la forme de leurs oeuvres à la trilogie hune. L'épopée céda la place au roman en vers, subjectif et romantique. Celui-là ne trouva pas moins son modèle, dans la forme et le ton d'Istók le Fou; la ballade dans la manière d'Arany jouit aussi d'une grande vogue pendant un certain temps. La poésie lyrique porte, au temps de l'absolutisme, le sceau de Petőfi. Ce fut lui, qu'imitèrent les jeunes écrivains presque sans exception, mais leur manque de goût, leur insuffisance de talent, les poussait vers l'excentricité, vers une exagération de ce qui dans Petőfi était populaire et original. La recherche de la popularité devint chez eux provincialisme et la simplicité, laisser-aller, si bien que les critiques sérieux, Gyulai à leur tête, poursuivirent contre eux une véritable guerre d'extermination. Dans leurs rangs s'éleva par son goût épuré Coloman Tóth (1831—1881), dont les chansons populaires, devenues le trésor du peuple même, rivalisaient avec celles de Petőfi. Le talent le plus original de l'époque, c'est Jean Vajda (1827—1897). Comme Petőfi, il possède une âme ardente, passionnée, mais la forme poétique de ses sentiments poétique de ses sentiments profonds reste quelque peu rude, son exaltation amoureuse et patriotique entraîne plutôt par la force de l'expression que par la forme artistique.

(À suivre.)



# LE PARTI UNI DES HONGROIS DE TRANSYLVANIE.

Le peuple hongrois, comme d'ailleurs toutes les nations, se divise en plusieurs partis, ainsi que le portent l'intérêt des classes ou l'opinion sociale de certains.

Les deux millions et demi de Hongrois, incorporés dans l'Etat roumain, n'auraient pu se soustraire à cette règle universelle. Il y avait donc sur ce territoire, un parti national, un parti démocrate, il y avait une organisation spéciale des ouvriers agraires et petits propriétaires, et une autre des ouvriers.

Les persécutions sans bornes des autorités roumaine, la brutalité des divers organes, qui se manifeste dans tous leurs actes, et la complète spoliation des droits des classes bourgeoise et ouvrière hongroises ont réussi à réunir en un seul camp tous les Hongrois de la Transylvanie, dispersés, jusqu'ici, en différents partis, et, dans les derniers jours de l'année 1922, la ville de Kolozsvár a vu se constituer le „Parti uni des Hongrois de Roumanie“.

L'assemblée constituante était présidée par M. Etienne Kecskeméthy, et au cours de cette assemblée M. Emile Grandpierre, ancien président du parti national hongrois développa la nécessité de la formation du parti uni. M. Etienne Hajdu, délégué de Marosvásárhely, exposa les griefs des minorités hongroises et constata par des faits concrets que dans toute la vie publique actuelle on ne trouve que le reniement conséquent et systématique des droits de minorité, le soupçon et l'incompréhension. On réclame notre activité et, par contre, le résultat des élections ne fut autre que la spoliation complète de nos droits. Nous devons donc accentuer sur le fait que l'on ne saurait considérer comme les véritables représentants des intérêts des Hongrois que ceux qui siègent au parlement par la volonté du parti hongrois. Les députés de nationalité hongroise qui figurent dans le parti libéral ne sont pas les représentants des Hongrois. Après son discours, M. Hajdu a présenté une motion en vertu de laquelle l'assemblée déclare qu'elle constitue le Parti Hongrois en appelant spontanément et d'une seule voix le baron Samuel Jósika aux honneurs et fonctions de président.

Le représentants de plus de 300 organes régionaux adhèrent unanimement à cette motion.

Le baron Samuel Jósika ayant remercié en quelques mots chaleureux la confiance qui venait de se manifester envers sa personne, l'Assemblée accepta le programme et les règlements d'organisation du parti. Après quoi, M. Joseph Sándor, présenta sa motion contre la loi et les listes électorales spoliatrices, tandis que la proposition de M. Coloman Kovács proclame la fidélité inébranlable aux écoles confessionnelles ainsi que la

défense de la liberté d'enseignement de ces écoles et réclame les subventions d'Etat revenant à ces écoles des impôts des ressortissants des minorités, et exige que ces demandes soient comprises dans les paragraphes de la constitution roumaine.

L'Assemblée chargea ensuite la direction du parti de communiquer ces motions au Gouvernement ainsi qu'aux deux Chambres de la législation, de les faire connaître aux sénateurs et députés appartenant au Parti, de même qu'aux prélats hongrois, en les priant, en dehors de leur publication au Parlement, de conduire devant le roi et le Gouvernement le plus de députations possible, et d'exiger un remède prompt et efficace à tous ces griefs.

A la proposition de M. Etienne Zăgoni, on a porté la décision suivante :

1. L'assemblée impose aux organes centraux et régionaux du parti hongrois de s'efforcer à prêter, en employant tous les moyens légaux possibles, la défense la plus efficace contre les cas de violation de la liberté individuelle.

2. L'assemblée proteste contre les expulsions injustes et illégales. Elle exige que, en vertu du traité de paix, la question de la nationalité soit réglée par la voie d'une loi, de sorte que la nationalité acquise de quiconque ce soit, ne puisse être contestée par aucune autorité. Elle exige de même que personne ne puisse être expulsé de son lieu d'origine, mais qu'à tout citoyen le droit de libre changement de domicile soit assuré d'une manière uniforme et parfaitement égale. Que d'après les exigences de l'ordre juridique, satisfaction légale soit donnée aux personnes qui ont été expulsées sans aucun motif.

3. L'assemblée fait un devoir au Parti d'exiger que des lois incontestablement explicites assurent à tous les citoyens la participation égale aux droits de liberté.

4. L'assemblée considère comme la première des tâches de Parti de venir en aide aux fonctionnaires hongrois qui ont perdu leur emploi ou été mis à la retraite.

M. Béla Fekete-Nagy a protesté dans son discours contre les dispositions préjudicant aux intérêts des commerçants et des entreprises, lancées sous le prétexte de nationalisation.

Finalement, M. Elemér Jakabffy, se prononça en des termes des plus rudes contre l'attitude parlementaire du Dr. Géza Kiss, ancien professeur de l'Université de Debreczen, qui, dans son discours au Sénat attaque les Hongrois et leurs droits, se mettant en opposition directe avec les intérêts communs de tous les Hongrois.

L'organisation qui vient d'être mise en voie dans le but d'assurer les droits de l'Homme les plus élémentaires a réuni en en seul camp les Hongrois de la Transylvanie entière, en obtenant de cette manière la concentration de leur force.

# EXTRAIT DU MÉMORANDUM ADRESSÉ PAR LE PARTI HONGROIS DE YOUGOSLAVIE A M. PACHITCH, PRÉSIDENT DU CONSEIL SERBE.

I. **Les obstacles à l'organisation.** *C'est avec un sincère regret que, nous devons constater, que, dans la plus grande partie de la Voïvodinie, les autorités administratives ne se comportent pas à l'égard de l'organisation du Parti Hongrois, dans l'esprit des dispositions de la constitution.*

Pour prouver notre assertion, nous ne mentionnerons, entre tant d'autres, que les faits suivants :

Les autorités administratives de Szabadka permirent, il est vrai, l'assemblée de fondation du Parti Hongrois, mais elles mirent des obstacles à ce que fût tenue l'assemblée générale, convoquée pour le 7 mai.

A Zombor, le sous-préfet et le maire mirent en oeuvre tous les moyens de pression contre le Parti Hongrois pour empêcher son organisation et sa réunion et finalement l'autorité, en dépit de l'assistance de 25 agents police armés et de deux officiers de police, toléra qu'après la séance les Dobrovoliatz insultent par des paroles et des voies de fait ceux qui avaient pris part à la séance et qu'ils cassent les vitres des Hongrois de Zombor.

A Zenta, l'autorité prit note, il est vrai, de l'assemblée de fondation annoncée, mais elle fit qu'il fut impossible de la tenir, car, immédiatement avant la séance, elle fit connaitre au convocateur de la séance la mesure prise par elle que ne peuvent prendre part à la séance que ceux qui déclarent entrer dans l'armée de l'État S. C. S.

A Magyarakanizsa, il put arriver, en présence du commissaire de police, que des citoyens serbes chassèrent de force les assistants et déchirèrent les procès-verbaux de la séance.

Lorsque le Parti Hongrois déclara au sous-préfet de Törökkanizsa, qu'il avait l'intention de tenir une séance à Csóka celui-ci répondit que, dans son arrondissement, il ne tolérerait aucune organisation Hongroise.

Nous devons noter que c'est dans des locaux fermés qu'on voulait tenir toutes ces séances et que, par conséquent, celles-ci n'auraient pas dû être annoncées et que, enfin, la plupart des plaintes déposées au sujet de l'interdiction de ces séances n'ont pas encore obtenu de réponse.

II. **La question de l'égalité en droit.** *Dans l'esprit du § 4 de la constitution, tous les citoyens sont égaux devant la loi et tous jouissent, dans une mesure égale, de la protection de l'autorité.*

Le Parti Hongrois a été obligé de faire figurer dans son programme l'égalité politique et civile effective, car il ne jouit pas encore dans la réalité de cette égalité politique et civile.

Comme preuve de notre assertion, nous mentionnerons les faits suivants.

Sur ce terrain nous ne voulons pas reparler de l'époque antérieure à la constitution et à la ratification du traité de Trianon ; nous voulons seulement mentionner quelques-unes des proscriptions qui ont eu lieu depuis cette date.

A la fin de l'année dernière, avec un délai de 24 heures, sans autorisation du ministre de l'Intérieur et sans permettre aucune réclamation, sous le prétexte d'inculpation de communisme, les autorités locales de Szabadka envoyèrent à la frontière les citoyens suivants :

Adrien Stella, Daniel Nagy, Antoine Saulich, Dezső Weisz, Max Schächter, Michel Neuhausz, Jules Törzs, Joseph Farkas, ressortissants de l'État S. C. S.

Même dans ces derniers temps, l'opinion des catholiques hongrois, non seulement de la Voïvodinie, mais de tous les pays, fut troublée par la mesure de l'autorité policière de Zenta, bannissant, dans un délai de 3 heures, sous prétexte de suspicion sur le terrain politique, Joseph Gozon, curé-archiprêtre de Zenta.

Aujourd'hui encore, dans la ville de Zenta, est à l'ordre du jour la proscription des citoyens du royaume.

En vertu du § 10 de la constitution, il n'est permis de chasser du pays aucun citoyen et, en vertu du § 20, l'État lui-même n'a pas le droit de livrer ses citoyens.

C'est pourquoi nous demandons au gouvernement royal d'interdire aux autorités administratives de la Voïvodine de proscrire n'importe qui du territoire du pays, sans l'avoir entendu et sans lui laisser la possibilité de réclamer.

**III. Les causes des violations de la loi.** Lorsqu'il prit possession de sa charge, M. le ministre de l'Intérieur actuel fit remarquer, dans une circulaire, aux autorités administratives qui dépendent de lui, d'avoir, sous peine de châtement disciplinaire et pénal, à respecter les droits des citoyens assurés par le chapitre II de la constitution.

Le commissaire de police de Zenta, les sous-préfets d'arrondissement qui ont interdit nos réunions, sont encore aujourd'hui en place, de même que n'a pas été intentée de procédure criminelle contre Dragomir Csere-mov, ancien sous-préfet de Topolya, au sujet duquel la commission d'enquête déléguée a constaté les actes criminels les plus graves dans son fonctionnement et le Parquet non plus n'a pas émis d'accusation contre lui.

Nous considérons comme l'autre cause des atteintes systématiques portées au droit constitutionnel le fait que, dans l'entourage immédiat de M. le ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire dans la section du Batchka, Banat, Baranya (B. B. B.), du ministère de l'Intérieur, plusieurs fois a été donné aux organes subalternes l'exemple de la manière comment il faut tourner les dispositions de la constitution.

Aujourd'hui encore, à — savoir, un an après la proclamation de la constitution et la ratification du traité de paix, — dans l'esprit de cette section ministérielle n'a pas encore pu s'acclimater la manière de voir que les minorités nationales ne sont pas composées d'étrangers hostiles, mais de citoyens de l'État jouissant de droits entiers. Comme cette section est revêtue de larges pouvoirs discrétionnaires, il émane très souvent du sein de cette section „sur l'ordre du ministre“ des décrets qui sont en contradiction flagrante non seulement avec la constitution, et non seulement avec les idées et les intentions du gouvernement, mais même avec celles de M. le ministre de l'Intérieur.

**IV. Autres mesures législatives et officielles violant l'égalité en droit des citoyens.** Le décret royal modifiant la loi sur les avocats en deux catégories : ceux qui savent la langue de l'État et ceux qui ne la savent pas. Les avocats sont donc, en conséquence, rangés séparément dans la liste A) et dans la liste B). Les avocats de la liste B) n'ont, dans la Chambre des avocats, aucun droit de vote, ni actif, ni passif.

Également en contradiction avec l'égalité en droit se trouve être le procédé qu'a été séquestré, à la manière de biens ennemis, les biens de citoyens de nationalité hongroise de l'État S. C. S., dont suivant les dispositions du traité de Trianon, la nationalité est incontestable, ainsi que ceux d'entreprises commerciales, où sont matériellement intéressés exclusivement de tels citoyens.

Vers le milieu de l'année dernière le ministère du Commerce et de l'Industrie voulut user de son droit de contrôle sur les sociétés anonymes pour obliger à se nationaliser, respectivement à se liquider, les sociétés par actions des communes purement hongroises du Batchka et surtout de l'arrondissement de Topolya, sociétés existant depuis longtemps déjà et fondées originairement grâce à des capitaux exclusivement hongrois.

Également en contradiction avec les principes d'égalité en droit et d'humanité est le procédé consistant à percevoir de tout citoyen l'impôt pour les invalides, tandis que ce ne sont que les invalides slaves qui bénéficient du secours aux invalides.

**V. Difficultés dans la constatation de la nationalité.** La Législative n'ayant jusqu'à ce jour voté aucune loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité, l'acquisition de la nationalité, n'est prouvable que par les conditions requises pour l'acquisition de la nationalité et indiquées dans le traité de paix.

La preuve de ces conditions rencontre, de la part des autorités de la Voïvodinie et surtout de Slavonie, de grands obstacles en ce sens que, invoquant quelque prétendu décret du ministère de l'Intérieur, ces autorités refusent de délivrer le certificat de nationalité, ou le font attendre pendant des mois, et les autorités de Slavonie ne reconnaissent aucunement à la population de nationalité hongroise son appartenance en Croatie.

Aux termes des dispositions du „Traité de Protection“ : „la nationalité serbe-croate-slovène sera acquise de plein droit, par le seul fait de la naissance sur le territoire du Royaume S. C. S., à toute personne ne pouvant se prévaloir par sa naissance d'une autre nationalité“.

Les autorités aussi bien de Voïvodinie que celles de Slavonie devraient donc être invitées à reconnaître sans autre formalité, à toutes les personnes, prouvant être nées sur le territoire du Royaume S. C. S. et vivre aujourd'hui dans le pays, l'indigénat dans la commune, et cela dans leur lieu de naissance ou dans la commune où elles séjournent d'une manière constante.

Par la manière d'agir employée jusqu'ici par la section B. B. B. du ministère de l'Intérieur, nous avons acquis l'impression que, dans la décision de demandes de ce genre, prévaut l'opinion tout simplement de ne pas accorder l'indigénat ou de ne l'accorder qu'exceptionnellement à certaines personnes.

**VI. Les lacunes du projet de loi sur la nationalité.** Il serait possible, par la création d'une loi sur la nationalité, de supprimer les difficultés existant dans la fixation de la nationalité.

Malheureusement, dans sa forme actuelle, le projet de loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité n'est aucunement approprié. Si en effet, ce projet de loi est voté dans sa forme actuelle, il deviendra seulement la source de nouvelles incertitudes dans cette question.

**VII. Établissement des listes électorales permanentes.** D'après le chapitre 1<sup>er</sup> de la loi sur les listes électorales, à partir du 20 juin de l'année courante, les autorités communales sont obligées, dans un délai de 10 jours, de dresser les listes électorales. Comme base, servent les listes électorales du 20 novembre 1920 dans lesquelles n'est compris aucun citoyen appartenant aux minorités nationales, celles-ci n'ayant pas joui à cette époque du droit d'électeurs.

**VIII. Violation des droits de liberté; griefs de nature politique.** Même sans égard pour les cas énumérés plus haut, les autorités administratives ne respectent guère les droits de liberté assurés dans le chapitre II de la constitution.

Les arrestations et les perquisitions judiciaires se font aujourd'hui encore souvent sans ordre écrit et les autorités de police n'envoient pas non plus au tribunal les papiers d'arrestation, bien qu'elles devraient le faire suivant le § 5 de la constitution.

Il existe surtout de nombreuses plaintes contre les gendarmes de villages qui, sans aucun motif, arrêtent et persécutent de paisibles citoyens hongrois.

Nous ne demandons pas de représailles pour les violations de la loi commises dans le passé. Il nous est cependant impossible de passer sous silence le mode d'instruction et de procédure criminelle, employé à l'égard de certaines personnes, à titre de crime de nature politique.

C'est ainsi que, sans motif légal et sans consulter le Parquet, les autorités administratives communales de Bâtsch-Topolya firent arrêter, par exemple, Eugène Király, Eugène Szepesi et Alexandre Nagy, habitants de Topolya, sur l'absurde accusation d'avoir caché un grand nombre de munitions et d'entretenir une station secrète de télégraphie sans fil.

Au mois d'octobre dernier, la police de Szabadka intenta contre le Dr. Georges Varga et consorts une action judiciaire pour crime de haute-trahison. Pour cette cause, 19 personnes se trouvent en prison préventive depuis le mois d'octobre 1921.

Notre manière de voir est que tous ceux qui se rendent coupables contre la loyauté obligatoire envers l'État et contre l'intégrité du pays soient punis de la manière qu'ils méritent. Nous ne voulons point protéger des coupables, mais en voyant que jusqu'ici, dans aucune affaire d'espionnage et de haute-trahison, n'a été portée de condamnation.

Nous considérons comme une grave atteinte à la liberté de la presse, assurée dans le § 13 de la constitution, que, après la publication de la constitution, la section B. B. B. du ministère de l'Intérieur ait interdit le „Topolyai Hirlap“ (Journal de Topolya), précisément lorsque ce journal avait commencé de publier la constitution et en était arrivé au chapitre de la liberté de la presse.

**IX. Interdiction des sociétés hongroises de caractère social et intellectuel et confiscation de leurs biens.** Aux termes du 14 § de la constitution, les citoyens ont le droit de fonder des sociétés, dont le but n'est point interdit par la loi.

Ces dispositions de droit constitutionnel sont enfreintes, par les autorités locales, au moyen des mesures suivantes :

Même avant la publication de la constitution, des autorités locales fermèrent les casinos hongrois de Fehértemplom, de Versetz et d'Orsova ; elles en suspendirent le fonctionnement et, sans aucun dommages-intérêts, elles cédèrent aux casinos serbes leur local et leurs mobilier,

Cette situation dure encore aujourd'hui.

Jusqu'à ces derniers temps le casino de Szabadka était séquestré comme bien privé ennemi.

Le bâtiment de l'institution créée pour les soins des invalides de Topolya, lequel était dû exclusivement aux contributions pécuniaires des Hongrois de Topolya, fut réquisitionné comme logement privé. La même chose se répéta à Zombor pour la bâtiment possédé par le Parti Hongrois.

L'école élémentaire juive de Topolya, que fréquentaient exclusivement les élèves hongrois, fut „nationalisée“ par l'autorité locale.

**X. La question de la langue.** Dans l'esprit des dispositions du Traité de Protection dont le caractère de loi fondamentale a été reconnu, aucun ressortissant serbe-croate-slovène ne peut être entravé dans le libre usage de sa langue maternelle.

Une grave violation de cet engagement international est représentée par les mesures de nombreuses autorités locales interdisant l'emploi du hongrois sur les enseignes ou, ainsi qu'il est arrivé à Szabadka, obligeant de nombreux commerçants et artisans à présenter au préalable leurs enseignes à la police, ce qui, dans son essence, n'est pas autre chose que la censure préalable interdite dans le § 13 de la constitution.

La meilleure preuve du degré d'intolérance sur ce terrain des autorités locales est le décret publié par la police de Szabadka.

De même, inconciliable avec les articles cités du Traité de Protection est le décret du ministère du Commerce et de l'Industrie obligeant les entreprises astreintes à une comptabilité publique à tenir les livres dans la langue de l'État.

Nous croyons donc que, chez nous également, le temps est arrivé où le Gouvernement Royal attache de l'importance aux dispositions du Traité de Protection qui assurent absolument aux minorités nationales le libre usage de leur langue dans la vie privée et commerciale et de retirer les mesures contraires, prises par les autorités et le gouvernement.

Relativement à l'emploi verbal et par écrit de la langue maternelle devant les tribunaux et les autorités administratives, le Traité de Protection accorde, — tout en respectant complètement la langue de l'État, — certaines „facilités“.

Ces dispositions eu Traité de Protection ne sont pas non plus exécutées.

**XI. La question scolaire.** La création de classes parallèles à langue d'enseignement hongroise est, liée au nombre fixé d'élèves. Pour rendre impossible la création de ces classes parallèles, les sections du ministère et les autorités scolaires locales mettent en doute, sous différents prétextes, le caractère hongrois des élèves qui se présentent.

L'enseignement dans la langue maternelle est un droit civil et politique des minorités nationales; par conséquent, sans violation flagrante de la constitution, aucun organe exécutif ne peut exclure de l'enseignement dans la langue maternelle les enfants de langue maternelle hongroise.

Nous ne pouvons considérer autrement que comme une mauvaise chicane le procédé des autorités scolaires locales, — surtout de celles de Zombor, — d'exclure de l'enseignement en langue hongroise, sous le prétexte qu'ils n'appartiennent pas à la nationalité hongroise, les enfants dont le nom de famille est allemand, mais qui, du reste, ont le hongrois comme langue maternelle.

**XII. La question du libre exercice de la religion.** En vertu du § 12 de la constitution, les cultes reconnus disposent d'une manière autonome de leurs conditions intérieures; ils administrent leur avoir et leurs biens de fondation dans la limite de la loi

Pourtant, malheureusement, il existe des exemples, où pour des raisons politiques, les autorités locales ne tiennent pas compte de ces dispositions de la constitution.

La commission de patronage catholique-romaine de Zombor fut dissoute. Il est hors de doute, que le motif de ce procédé illégal fut uniquement que les fidèles catholiques-romains de Zombor sont presque tous Hongrois.

**XIII. La Réforme agraire.** En vertu du § 9 du décret publié le 25 février 1919 et possédant déjà force de loi : „sur les propriétés expropriées reçoivent des terres tous les citoyens qui s'occupent d'agriculture, mais qui ne possèdent aucunement ou ne possèdent pas suffisamment de terres à eux, et cela autant qu'ils peuvent en cultiver grâce à leur travail personnel et à celui de leur famille“.

Invoquant ce décret, nous avons demandé dans notre programme de faire cesser la situation ne reposant sur aucune base légale qui a exclu jusqu'ici, dans le pays, de la distribution des terres les minorités nationales.

C'est avec un triste étonnement que nous avons appris que le gouvernement veut changer l'état légal actuellement en vigueur, et aurait l'intention, dans le règlement définitif de la réforme agraire, de donner force de loi à la pratique contraire à la loi.

Ce qui autorise cette conclusion, c'est le fait que, dans, le projet de loi le ministère préparant ce projet, désire, ne s'écartant de l'état légal actuel, que la Législative déclare que, sur les propriétés expropriées, ce ne soit que les Serbes, Croates et Slovènes qui reçoivent des terres.

Il paraît qu'à l'attention des spécialistes qui ont élaboré ce projet de loi a échappé le fait que le gouvernement du Royaume Serbe-Croate-Slovène s'est engagé à ce que : „les ressortissants serbes-croates-slovènes, appartenant à des minorités ethniques, de religion ou de langue, jouiront du même traitement et des mêmes garanties en droit et en fait que les autres ressortissants serbes-croates-slovènes“.

Le traité international ratifié et possédant force de loi en raison du § 130 de la constitution a reconnu la force coercitive de cette obligation et en a placé l'exécution sous la garantie de la Société des Nations.

Jusqu'ici les journaliers agricoles et les petits propriétaires parvenaient, en s'occupant dans les grands domaines, à pourvoir à leurs besoins d'existence. Les grands domaines ayant été supprimés, ils ont perdu leur possibilité de gain et leurs moyens d'existence. Tandis que, pour les Serbes, Croates et Slovènes ayant perdu leur possibilité de gain, la réforme agraire les compense en leur distribuant des terres, les ouvriers agricoles et les petits propriétaires non-slaves n'obtenant pas de terres perdraient en conséquence tous leurs moyens d'existence et seraient irrémédiablement ruinés. Dans la seule commune de Batch-Topolya, plus de 500 familles d'ouvriers agricoles hongrois, dans ce cas sont, par suite de la réforme agraire, restées sans travail, et aujourd'hui, plus de 20.000 ouvriers agricoles hongrois sont sans travail.

**XIV. Plaintes au sujet des impôts.** La population hongroise a subi de grands préjudices matériels par la perceptions des soi-disant impôts anticipés.

Nous avons le regret de constater que les personnes non slaves ont été systématiquement et complètement exclues des commissions de répartition des impôts. Au sujet du genre de fonctionnement de ces commissions, nous mentionnerons le fait que, après l'élection des membres de la commission de la ville de Pancsova, ceux-ci déclarèrent, à la séance publique du Conseil, que maintenant les charges d'impôts doivent être supportées dans une plus grande proportion par les Hongrois. Dans les trois premiers jours de son fonctionnement, cette commission resta fidèle à son programme et frappa les citoyens hongrois d'impôts si horribles et si visiblement disproportionnés que s'en émut la population serbe elle-même,

A Zombor, à Zenta, à Topolya, la commission de répartition des impôts a agi de la même manière.

XV. **La question des fonctionnaires destitués.** A l'occasion de la diminution de l'effectif des fonctionnaires, exécutée pour alléger le budget, furent congédiés dans le territoire de la Voïvodinie, uniquement des fonctionnaires entendus, irréprochables de nationalité hongroise. Ils furent renvoyés du jour au lendemain, mais ils ne reçurent aucune indemnisation, ni aucune retraite.

Daignez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'expression de notre sincère et profond respect.

Au nom des délégués des organismes du parti hongrois du Batchka et du Banat, réunis en séance à Szabadka.

signé:

Dr. Georges Sánta  
président.

Dr. Ladislav Graber  
rapporteur.



## *Banque Mobile société par actions.*

*Fondée à Budapest avec un capital de 400,000.000 de cour. (IV., Harmincad-utca No 3.) Le comité des directeurs a élu président, M. Aladár Fónagy, et vice-président M. Victor Hauzeur (Verviers).*

# REVUE BLEUE

(REVUE POLITIQUE & LITTÉRAIRE)



Fondée en 1863  
286, Boulevard Saint-Germain  
PARIS (7<sup>e</sup>)



ABONNEMENTS:

Un an France: 40 fr. — Étranger: 55 fr.

Sommaire du 17 Mars 1923.

*Merejkowski*: La fuite en Egypte.  
*A. Lugan*: La crise économique et sociale en Angleterre.  
*Tersan*: L'aventure éternelle.  
*Auriant*: Charles X et Méhémet Ali.

*La politique étrangère.* — *Les oeuvres et les idées.* — *Le roman.* — *Le théâtre.* — *Les beaux-arts.*

# La Nouvelle Revue Française

Revue mensuelle de littérature  
et de critique.

ÉDITION ORDINAIRE:

France: un an 38 fr. — six mois 20 fr.  
Étranger: un an 45 fr. — six mois 24 fr.

Directeur: JACQUES REVIÈRE.  
Secrétaire: JEAN PAULHAN.

Rédaction et Administration:

3, Rue de Grenelle, Paris VI<sup>e</sup>.

Sommaire du 1<sup>er</sup> Mars 1923.

*J. Schlumberger*: Le sommeil de l'esprit critique.  
*H. Hertz*: Et Madeleine?  
*G. Gabory*: Airs de Paris.  
*Fr. Mauriac*: Le Fleuve de Feu.

*Reflexions sur la littérature.* — *Chronique dramatique.* — *Notes.* — *Littérature générale.* — *La Poésie.* — *Le Roman.* — *Le Théâtre.* — *La Musique.*

# SZENT-GELLÉRT FÜRDŐ

(Établissement de bains „St. Gerbert“)

Bains thermaux et thérapeutiques, Site magnifique, HÔTEL SPLENDIDE, confort tout moderne. (Rhumatisme, inflammations des articulations, maladies du coeur et du système nerveux.)

Sources Thermales  
de 47°

Bains carboniques, Electrothérapie, Radiothérapie, Hydrothérapie, Laboratoires modernes.

1, Szent-Gellért-tér, Budapest  
(Hongrie)

EDITIONS E. V. LEITZGUS

# France-Europe-Orient

67 rue St. Lazare (Trudaine 26-03)  
REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE  
Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Plus de 80 Agents et Correspondants  
en Europe Centrale et Orientale, en Orient

Donne les renseignements commerciaux les plus exacts et les plus complets sur la France, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Pologne, la Finlande, les Etats Baltes, la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie, l'Empire Ottoman, l'Egypte etc.



ABONNEMENTS:

Un an 6 mois  
France et Colonies 36 Fr. 20 Fr.  
Autres Pays . . . 42 Fr. 25 Fr.

AVIS IMPORTANT: Tous nos abonnés d'un an ont droit à l'insertion gratuite annuelle, de cinq lignes de texte dans la rubrique „Offres et Demandes“

# LE MONDE NOUVEAU

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Rédaction & Administration: 42, Boulevard Raspail PARIS (7e) — Tél. Fleurus 27—65.

ABONNEMENTS: France & Colonies . . . . . 50 francs par an  
Étranger . . . . . 60 francs par an

Directeur:  
**E. VAN DER VLUGT**

Rédacteur en Chef:  
**GUSTAVE-LOUIS TAUTAIN**

Dans chaque numéro: Politique — Sociologie — Sciences financières et économiques.  
Littérature et Beaux-arts. — Revue du mois. — Nos colonies — Industrie et commerce.  
Supplément littéraire de 64 pages, publié en fascicules. Paraîtront, en 1922, en supplément,  
5 romans inédits des meilleurs auteurs.

Une double édition de langue française & de langue anglaise paraît simultanément à  
**PARIS, LONDRES & NEW-YORK**

## „L'EST EUROPÉEN“

Revue bi-mensuelle, illustrée des questions politiques, économiques, historiques et intellectuelles de l'Europe centrale et orientale

Rédaction et Administration:

21, Rue Nowy Swiat, 21 Varsovie — Pologne

ABONNEMENT:

un an, 6 mois, 3 mois

Occident . . . . 48, 24, 12 fr. franc.  
Est et Sud-Est  
de l'Europe . . 6000, 3000, 1500 mk. pol.

LE COURRIER DE LA PRESSE

„LIT TOUT“

„RENSEIGNE SUR TOUT“

CE QUI EST PUBLIÉ DANS LES  
**JOURNAUX, REVUES  
& PUBLICATIONS**

de toute nature

Paraissant en France et à l'étranger et en fournit  
les extraits sur tous sujets et personnalités

Circulaires explicatives et Tarifs envoyés franco

Ch. DEMOGEOT, DIRECTEUR

21, Boulevard, Montmartre, PARIS (2e)

*L'ARGUS* de la PRESSE publie une nouvelle Edition de „NOMEN-CLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier.“ C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

## PREMIÈRE COMPAGNIE DE NAVIGATION DANUBIENNE SOCIÉTÉ ANONYME

FONDÉE EN 1829. CAPITAL: Cour. 152.775.000.

### ENTRETIENT LE

Service pour Voyageurs entre Passau—Linz—Vienne—Budapest et Mohács.  
Le service à grande vitesse: entre Vienne—Pozsony—Budapest—Belgrad.  
Le service de transport de marchandises: entre Regensbourg, Passau, Linz,  
Vienne, Pozsony, Budapest, Zemun, Belgrad, Orsova, Russe Giurgiu,  
Galatz et Soulinea.

Puis services sur le Tisza, Drave, Save et les canaux de Béga, François et François-Joseph.

Renseignements: BUDAPEST,

auprès de la Direction du Transport de la Sté DGT, V. Quai Rodolphe 3.  
Téléphone: 34—53, 34—54.

À Vienne: Auprès de la Direction de la DDSG, III. Hintere Zollamtstrasse 1.  
Téléphone: 87—14, 87—19.